

AUTRES AUTORITÉS DE L'ÉTAT

VICE-RECTORAT

Arrêté du 26 avril 2023 fixant la composition des jurys académiques en vue de la titularisation des professeurs certifiés stagiaires, des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires et des professeurs de lycée professionnel stagiaires affectés en Nouvelle-Calédonie et dans les îles Wallis et Futuna pour la session 2023.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires,

Arrête :

Article 1^{er} : M. Laurent Chardon, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional est nommé président des jurys académiques en Nouvelle-Calédonie au titre de la session 2023 en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation.

Article 2 : Les jurys académiques délibèrent en vue d'établir la liste des fonctionnaires stagiaires admis au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) ou au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ou au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) ainsi que la liste des fonctionnaires stagiaires autorisés à effectuer une seconde et dernière année de stage.

Article 3 : Le jury académique des concours des CAPES et CAPET de la session 2023 est constitué comme suit :

- Laurent Chardon, IA-IPR, président,
- Myriam Aubry Maloungila, IA-IPR, vice-présidente,
- Olivier Montout, IEN STI,
- Isabelle Fontenit-Reau, principale du collège de Katiramona,
- Jean-Pascal Rivano, principal du collège de Magenta,
- Élatiana Razafi, maîtresse de conférences, UNC,
- Jean-Marc Boyer, professeur des Universités, UNC.

Article 4 : Le jury académique des concours du CAPEPS de la session 2023 est constitué comme suit :

- Laurent Chardon, IA-IPR, président,
- Myriam Aubry Maloungila, IA-IPR, vice-présidente,
- Olivier Montout, IEN STI,
- Isabelle Fontenit-Reau, principale du collège de Katiramona,
- Jean-Pascal Rivano, principal du collège de Magenta,
- Élatiana Razafi, maîtresse de conférences, UNC,
- Jean-Marc Boyer, professeur des Universités, UNC.

Article 5 : Le jury académique des concours du CAPLP de la session 2023 est constitué comme suit :

- Laurent Chardon, IA-IPR, président,
- Myriam Aubry Maloungila, IA-IPR, vice-présidente,
- Olivier Montout, IEN STI,
- Isabelle Fontenit-Reau, principale du collège de Katiramona,
- Jean-Pascal Rivano, principal du collège de Magenta,
- Élatiana Razafi, maîtresse de conférences, UNC,
- Jean-Marc Boyer, professeur des Universités, UNC.

Article 6 : Conformément aux textes susvisés, le jury académique concerné entendra au cours d'un entretien chaque fonctionnaire stagiaire pour lequel il envisagerait de ne pas proposer de titularisation, **le mercredi 2 août 2023 au vice-rectorat (immeuble Flize / salle 222) à partir de 14h00** pour la première session.

Article 6 : Les jurys académiques se réuniront pour délibérer à l'issue des entretiens prévus **le mercredi 2 août 2023** pour la première session.

Article 7 : Cet arrêté tient lieu de convocation.

Article 8 : Les jurys académiques pourraient être amenés à se réunir en décembre **2023** pour une seconde session. Une convocation sera alors adressée ultérieurement.

Article 9 : La division du personnel du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est désignée pour assurer le secrétariat des jurys académiques de la session **2023**.

Fait à Nouméa, le 26 avril 2023.

*L'inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements,
ERICK ROSER*